



CH-3003 Berne, CHS PP

Confidentiel

Adresse

AUX INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Nom d'utilisateur : «Benutzername_2018» / Mot de passe : «Password_2018»

Collaborateur responsable : Marcel Wüthrich

Berne, le 22 janvier 2019

**Recensement des données sur la situation financière des institutions de prévoyance
au 31 décembre 2018 : vos codes d'accès**

Madame, Monsieur,

Nous vous faisons parvenir, par la présente, les codes d'accès et les principales informations pour le recensement des données sur la situation financière des institutions de prévoyance. Le futur rapport livrera une vue d'ensemble à jour de la situation financière du système de la prévoyance professionnelle en Suisse. Le rapport actuel ainsi que de plus amples informations sont disponibles sur notre site Internet : www.oak-bv.admin.ch/fr/themes/recensement-situation-financiere.

Calendrier

L'enquête a lieu en janvier et février. Nous vous prions de saisir vos données sur le portail de la CHS PP **d'ici au 28 février 2019**.

Ce délai est impératif : si les comptes annuels définitifs de votre institution de prévoyance ne sont pas encore disponibles à cette date, nous vous prions d'indiquer des chiffres provisoires, par exemple pour le bilan, le compte d'exploitation ou le taux de couverture.

Publication du rapport sur la situation financière par la CHS PP

Les résultats de l'enquête devraient être publiés le 14 mai 2019 dans un rapport de la CHS PP. Celui-ci ne contiendra aucune indication concernant les institutions de prévoyance particulières.

Institutions de prévoyance concernées par l'enquête

L'enquête concerne toutes les institutions de prévoyance (enregistrées ou non) soumises à la loi sur le libre passage (LFLP), autrement dit, toutes celles qui ont établi un décompte de contributions pour le Fonds de garantie en 2018. Par contre, elle ne concerne pas les institutions en situation de liquidation.

Les institutions de prévoyance appliquant le système de la capitalisation partielle devront désormais indiquer le taux de couverture actuel selon le plan de financement prévu (question 2.4.3). De plus, pour les caisses en primauté des cotisations, il est désormais demandé, à la question 3.1.1, si elles appliquent un taux de conversion global à la totalité de l'avoir de vieillesse ou deux taux de conversion distincts, l'un pour la part obligatoire et l'autre pour la part subobligatoire de l'avoir de vieillesse (splitting). Aux questions 3.5 à 3.8 concernant les taux de conversion, il faut continuer d'indiquer un taux mixte en cas de splitting (par ex. pondéré en fonction de l'avoir de vieillesse correspondant) ; ces questions sont désormais posées également aux institutions de prévoyance semi-autonomes et à celles qui disposent d'une réassurance complète.

Le cas échéant, veuillez mettre à jour le nom et l'adresse de votre institution de prévoyance, ainsi que les coordonnées de la personne de contact.

Votre accès au questionnaire

Vous pouvez saisir directement vos réponses dans le formulaire en ligne, à l'aide des codes d'accès suivants :

Site web : www.portal.oak-bv.admin.ch/

Nom d'utilisateur : «Benutzername_2018»

Mot de passe : «Password_2018»

Grâce à vos codes d'accès, vous pouvez accéder au questionnaire rempli ainsi qu'aux chiffres clés, même après clôture de la saisie (vous pouvez également reprendre vos réponses des enquêtes précédentes en cliquant sur « Projets »).

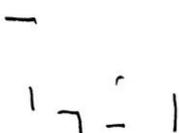
Questions et support

Un aperçu du questionnaire ainsi qu'un guide détaillé concernant ce recensement des données sont disponibles sur notre site Internet : www.oak-bv.admin.ch/fr/themes/recensement-situation-financiere.

Nous sommes à votre disposition pendant toute la durée de l'enquête. N'hésitez pas à adresser vos questions à risk@oak-bv.admin.ch ou à composer le 058 464 37 40. Nous vous prions d'indiquer votre nom d'utilisateur «Benutzername_2018» dans tous vos courriers et courriels.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration et nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP



Dr. Pierre Triponez
Président



Manfred Hüsler
Directeur